

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 JANVIER 2020

DELIBERATION N°2020.00006

**CONVENTION DE CO-ORGANISATION ENTRE LE MUDAM DU LUXEMBOURG
ET LE MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN EXPOSITION ROBERT
MORRIS**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 janvier 2020

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 52

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Siham LABICH donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Joseph SOTTON donne pouvoir à M. Eric BERLIVET

Membres titulaires absents excusés :

M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Gilles ESTABLE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Pascal GONON, Mme Annie GREGOIRE, M. Daniel JACQUEMET, M. Bernard LAGET, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance

M. Rémy GUYOT
Le 23 janvier 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24420770-2020116-0202000060

DATE D'APPARITION: 23 janvier 2020

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 JANVIER 2020

CONVENTION DE CO-ORGANISATION ENTRE LE MUDAM DU LUXEMBOURG ET LE MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN EXPOSITION ROBERT MORRIS

Le Musée d'art moderne et contemporain (MAMC) de Saint-Etienne Métropole présentera à partir de juin 2020 une exposition d'envergure nationale consacrée à Robert MORRIS, figure marquante de l'histoire de l'art après 1960, et tout particulièrement à ses premiers travaux.

Cette exposition réalisée en coproduction avec le Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean (MUDAM) à Luxembourg présente un caractère exceptionnel car elle a été conçue par le commissaire indépendant américain Jeffrey WEISS en étroite collaboration avec l'artiste avant qu'il ne disparaisse en décembre 2018. Il s'agira de la première exposition revenant sur sa production historique depuis son décès et elle sera l'occasion de rassembler un ensemble d'œuvres majeures rarement sinon jamais vues en France, en provenance de grande collections étrangères (Tate Modern à Londres, Art Institute de Chicago, Guggenheim Museum à New York...). Cette exposition succédera dans la programmation du MAMC+ à « Entrare nell'opera / entrer dans l'œuvre : actions et processus dans l'Arte Povera » : deux expositions éclairant une époque et des préoccupations communes, relatives notamment au rôle participatif du spectateur dans son rapport à l'œuvre.

La tenue de cette exposition au MAMC s'inscrit dans la continuité des liens privilégiés entretenus par Robert MORRIS avec le Musée, qui lui consacra une exposition personnelle dès 1974 et qui a depuis réuni un ensemble conséquent de ses œuvres abondant ses fonds d'art minimal et post-minimal parmi les plus riches en France.

Le MUDAM et le Musée d'art moderne et contemporain de Saint-Etienne Métropole proposent de collaborer à l'organisation de l'exposition Robert MORRIS qui sera présentée dans chacun des musées aux dates prévisionnelles suivantes :

- au MUDAM, du 8 février au 26 avril 2020,
- au MAMC, du 5 juin au 27 septembre 2020.

Il est proposé de formaliser cette collaboration autour de ce projet dans une convention (projet joint en annexe) de co-organisation qui fixe les engagements de chaque partie ainsi que les modalités financières du partenariat.

Les deux institutions ont établi d'un commun accord des coûts partagés qui seront pris en charge à égalité (50/50) et seront référencés dans l'annexe 2 de la convention, pour un montant estimé pour chacun des partenaires à 100 500 €. Il s'agit d'un montant estimé ; la liste des articles nécessaires pour le paiement des dépenses n'est pas exhaustive.

Ce partenariat prendra effet à partir de la date de notification de la convention et se terminera à la fin des opérations comptables de ce projet.

Pour information, ce projet bénéficie de co-financements extérieurs :

- la fondation américaine Terra a été sollicitée par les musées pour un soutien financier. Celle-ci a accordé une participation exceptionnelle à ce projet d'exposition, à hauteur de 62 000 US\$ soit 55 600 € pour le MAMC ; cette subvention élevée est un signe de reconnaissance de l'importance de cette exposition.
- l'Etat a été aussi sollicité d'une part, par l'intermédiaire de la DRAC et d'autre part, dans le cadre du label exposition d'intérêt national.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de co-organisation avec le MUDAM du projet d'exposition Robert MORRIS ci-jointe et toutes pièces nécessaires à ce projet ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées au budget de l'exercice en cours, destination 2014 MAMEX 1000, articles 6233 «foire et expositions», 6241 « transport de biens» 6236 «catalogue et imprimés» pour respectivement 67 500, 8 000 et 25 000 €.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU